



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chevaux de course

Question écrite n° 25105

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des entraîneurs de chevaux de courses. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour reconnaître à cette profession, actuellement en difficulté, un statut agricole, en particulier en matière fiscale.

Texte de la réponse

Les difficultés soulevées par l'application des règles fiscales régissant les activités liées aux chevaux de courses et en particulier la situation des entraîneurs ont été examinées dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants des organisations professionnelles intéressées et des départements ministériels en charge de l'agriculture et du budget. Une instruction spécifique précisant le régime fiscale applicable à l'activité d'entraînement de chevaux de courses doit être prochainement publiée par les services du secrétaire d'Etat au budget.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25105

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 693

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2329